

21/09/2021

<u>Présents</u>	<u>Excusés</u>
Mme Baré M. Bœuf Mme Essouri Mme Lefebvre Mme Lesage M. Honorez, chargé de mission ADAV	Mme Correia M. Holuigue M. Lafuente Mme Petit M. Brenne M. Marotte Mme Clerc Cuvelier M. Méli

Thème : Mise en place du P.D.E.S. - Plan de Déplacement Établissement Scolaire

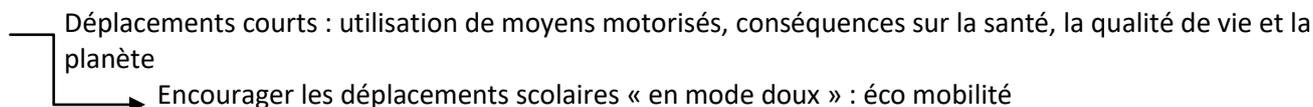
UN PREALABLE

La mise en œuvre du P.P.A. - Plan de Protection de l'Atmosphère - est obligatoire dans tous les établissements de plus de 250 personnes depuis 2014.

Il est soutenu par la D.R.E.A.L. - Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement.

Le P.D.E.S., Plan de Déplacement Établissement Scolaire, est une des actions à mettre en œuvre pour être en conformité avec la loi.

Présentation des grandes lignes du P.D.E.S. - Plan de Déplacement Etablissement Scolaire



En partenariat avec les élèves, les parents, les collectivités locales, l'intercommunalité, la délégation aux transports de la région et/ou du département, service déplacement en zone rurale du département, la société des transports scolaires...

DÉMARCHE DE DEVELOPPEMENT DURABLE, déjà engagé au sein du collège : restaurant scolaire *LABELLISATION APPROVISIONNEMENT LOCAL* en cours + gestion des espaces verts et des déchets *DEMARCHE E3D* (jardin potager, grainothèque, composte, tri des déchets...actions avec le club Nature et les éco-délégués)

Exemple d'actions mises en place au sein de l'académie

Collège de Guy Mollet à Lomme

Vidéo youtube https://youtu.be/49V7Z2w_a0E

Propositions (pistes à étudier)

- Balade urbaine (grille d'observation disponible dans le kit PDES) : s'appuyer sur des associations locales (ex. marcheurs de Walincourt-Selvigny) et l'expérience de l'ADAV
- Cmabulle, application proposant de créer une bulle de confiance entre parents pour du co-voiturage
<https://cmabulle.fr/index.html>
- Prendre en photo les zones ciblées comme dangereuses
- Co-voiturage à vélo
- Challenge de l'écomobilité scolaire en mai (concours inter classes et inter collèges à intégrer dans la semaine Harry Potter ?)

PREMIÈRE ÉTAPE : LE DIAGNOSTIC

Les enquêtes destinées aux Parents, Personnels et Elèves ont été réalisées via l'outil numérique (liens proposés via l'ENT) courant mai.

Présentation des résultats

Les résultats reflètent un constat existant : la quasi-majorité des élèves sont transportés en bus, il y a des zones ciblées comme dangereuses par les élèves et leurs parents, pistes cyclables insuffisantes voir inexistantes (éclairage urbain insuffisant, quais des bus le long du parvis du collège cités comme dangereux, les élèves sont prêts à venir à vélo par beau temps, un parcours domicile-collège dit « dangereux », l'arrivée au collège en bus n'est pas agréable...)

Composition du COPIL

L'établissement : la communauté éducative (les personnels, les élèves, les parents d'élèves)

L'association des parents d'élèves

Les collectivités locales

La région, service des transports

Le département, service déplacement en zone rurale

La communauté d'agglomération, CA2C

La société Place Mobilité

...

Conclusion

Nos priorités

- Renforcer notre diagnostic établissement
- Réunir le COPIL
- Définir les actions à venir
- Mettre en place ces actions
- Evaluer les actions

PROCHAINES RÉUNIONS

- 1- Réunion pour affiner le diagnostic établissement (membres du CESC* + Mme Boudailler),

Date : jeudi 18 novembre 17h15

- 2- Réunion du COPIL* : invitation des partenaires pour présenter le diagnostic, réfléchir à des pistes de travail et former le COPIL,

Date : jeudi 2 décembre 17h15

Les invitations vous seront adressées par messagerie électronique très prochainement.

